

Une longue histoire !

On finit presque par l'oublier, mais cela fait un certain temps que la DADS-U est sur le tapis : du tapis tout court à notre tapis de souris, il aura même fallu de nombreuses années pour que le cahier des charges aboutisse. Conviés à la première réunion de présentation du projet en 1998, nous avons alors immédiatement perçu que l'affaire ne serait pas mince. Ce n'était pas la volonté ou la compétence des organismes concernés qui étaient en cause, mais les profondes différences de réglementations et de modes opératoires entre les caisses, avec les innombrables spécificités qu'elles recèlent.

Pour atteindre l'objectif initial, qui était "d'harmoniser les déclarations annuelles entre les différents régimes collecteurs" et de "transférer la charge de la complexité administrative de l'entreprise vers les organismes", il aurait fallu entreprendre en amont une réforme profonde qui dépassait les attributions des différents intervenants. À l'impossible, nul n'est tenu ! On comprend mieux pourquoi de déclaration unique, la DADS-U s'est progressivement transformée en format unifié de présentation des données, destiné à rassembler le plus grand nombre de caisses.

Est-ce à dire que la montagne ait accouché d'une souris ? Ce serait excessif. Pour vous, utilisateurs de sPAIEctacle, notre souris n'a pas non plus accouché d'une montagne, puisque la DADS-U s'est bien intégrée au logiciel et que sa mise en place ne nécessite que peu de manipulations et aucun paramétrage complexe. Sur le plan pratique, nous avons opté, en concertation avec les organismes concernés, pour une application progressive qui consiste à réaliser, pour les paies 2005, une DADS-U TDS et une DNA-CRC. La DADS-U Retraite vous sera donc proposée ultérieurement.

Nous revenons, dans cette 6^{ème} édition de La Revue, sur les principales questions soulevées par la DADS-U, ce qui n'exclut pas un regard attentif sur la documentation liée à la nouvelle version. Pour le reste, nos formations "États de fin d'année" se remplissent à grands pas, avec la DADS-U en "guest star" !

Gilles Hoppenot

DADS-U

Une seule solution : sPAIEctacle 4.3 !

Les états récapitulatifs 2005 auront cette année une douce saveur de nouveauté : la DADS-U était dans l'air et dans toutes les têtes depuis quelques temps déjà, la voilà désormais dans le logiciel sPAIEctacle ! L'intégration de ce nouveau format unifié de transmission des données sociales a été d'autant plus efficace que son cahier des charges correspondait déjà très bien à la logique de sPAIEctacle. Tant mieux pour nous... et pour vous, puisque la DADS-U n'a pas absorbé toute notre attention, laissant à nos zélés développeurs le soin de proposer toute une série de nouveautés : nouveau certificat d'emploi Congés Spectacles, macro-rubriques, DUE par Internet, paie indiciaire, gestion de l'ancienneté...

Nous reviendrons dans un prochain numéro sur ces nouvelles fonctionnalités et nous insistons, pour l'heure, sur la DADS-U, obligatoire pour les données TDS de l'exercice 2005. Le caractère obligatoire du nouveau format implique de télécharger et d'installer sPAIEctacle 4.3 avant de débiter la joyeuse tâche annuelle. Précisons enfin qu'en matière de formation, la DADS-U rend le module "Etats de fin d'année" particulièrement opportun cette année. Il reste quelques places, à Paris ou dans les régions. À vous de choisir !

Apple Expo

GHS fidèle au poste !



Apple Expo 2005 : un stand multicolore et un staff plutôt fier de son slogan !

En dehors des formations, les occasions de nous rencontrer sont peu nombreuses ! Apple Expo fournit chaque année une opportunité d'échange qui a l'avantage de la régularité. Vous êtes encore nombreux à avoir visité le stand GHS pour cette édition 2005 et nous vous en remercions. Il est vrai que la présentation en avant-première de la "version DADS-U" a suscité une incontestable curiosité. Nous étions particulièrement motivés pour vous exposer le casting et le scénario de ce nouveau sPAIEctacle. Du côté du logiciel La Paie, c'est sur le thème "faites la paix avec la DADS-U, faites la DADS-U avec La Paie" que nous avons poursuivi le travail d'implantation inauguré en 2003.

La Scène nous propose prochainement, avec les BIS (Biennales Internationales du Spectacle), une nouvelle occasion de rencontre les 18 et 19 janvier 2006 à la Cité des Congrès de Nantes. Nous vous accueillerons une fois de plus avec plaisir sur le stand GHS - sPAIEctacle !

DADS-U

8 réponses pour tout comprendre

Parmi les nouvelles fonctionnalités offertes par sPAIEctacle 4.3, nous avons choisi, dans ce numéro de La Revue, de mettre en lumière le nouveau format DADS-U. Voici, en 8 questions-réponses, tout ce qu'il est utile de savoir sur le nouveau dispositif.

Qu'est-ce que la DADS-U ?

La DADS-U (DADS Unifiée) est un nouveau format unifié de transmission informatisée des données sociales. Elle devient obligatoire pour les données TDS de l'exercice 2005, à produire au 31 janvier 2006.

La DADS-U remplace-t-elle la TDS ?

Pas exactement. Il s'agit d'un format de présentation des données, qui s'applique à de nombreux types de déclarations, dont les principales sont la TDS, désormais dénommée DADS-U TDS, et la déclaration Retraite. Ces déclarations peuvent être envoyées séparément, mais le nouveau format permet également de réaliser une déclaration unique TDS et Retraite.

Que devient la DADS "papier" ?

La DADS "papier" au format A3 disparaît et il n'existe pas de DADS-U "papier". Seule subsiste la DADS "papier" au format A4, mais uniquement pour les entreprises de moins de 5 salariés.

Le nouveau format comporte-t-il une différence significative avec l'ancienne DADS-TDS ?

Contrairement à la DADS-TDS, qui faisait

apparaître une ligne d'enregistrement par salarié et par an, la DADS-U contient, par salarié, autant de lignes d'enregistrements que de périodes d'emploi ou de modifications de statut survenues au cours de l'exercice déclaré.

Comment la DADS-U est-elle intégrée dans le logiciel sPAIEctacle ?

Conformément à la nouvelle législation, la

L'utilisation de la DADS-U dans sPAIEctacle est-elle simple ?

Oui, le mode de fonctionnement de sPAIEctacle permet justement de générer automatiquement autant d'enregistrements salarié que nécessaire. La DADS-U sera donc rapidement opérationnelle après l'installation de la nouvelle version.



Pour transmettre votre DADS-U par Internet, vous devez préalablement vous inscrire sur www.net-entreprises.fr

nouvelle version de sPAIEctacle permettra de réaliser, pour l'exercice 2005, la DADS-U TDS conforme à la norme V08R02. En accord avec l'AGIRC/ARCCO et Audiens, les déclarations Retraite de l'exercice 2005 seront transmises à l'aide de la DNA-CRC. La DADS-U Retraite sera donc disponible dans un second temps.

Comment s'effectue l'envoi du fichier ?

Les moyens sont inchangés : par Internet ou sur disquette. En revanche, le dépôt du fichier se fait désormais sur www.net-entreprises.fr, ce qui nécessite une inscription préalable.

Y aura-t-il, pour les utilisateurs, un surcoût lié à la DADS-U ?

Non, GHS propose à cette occasion une nouvelle version qui contient la DADS-U, mais aussi beaucoup d'autres nouveautés. Comme toutes les mises à jour, elle est incluse dans les prestations du contrat Privilège. Seuls les clients n'ayant pas souscrit de maintenance Privilège paieront la mise à jour, dans les conditions habituelles.

Assistance téléphonique

Coup de chaud en janvier ?

Que nous réserve le mois de janvier 2006 ? Plutôt que de fermer les yeux en croisant les doigts, GHS a pris l'habitude de renforcer son dispositif pour répondre dans les meilleures conditions aux milliers d'appels téléphoniques qui caractérisent habituellement cette période de pointe.

Cette année, c'est la Foire aux Questions du site spaiectacle.com qui viendra compléter les outils d'assistance qui vous sont proposés. Le principe est simple : la FAQ répondra en priorité aux questions les plus courantes qui sont posées au centre d'appel. Le système sera particulièrement réactif puisque la FAQ sera mise à jour au minimum chaque semaine. Voilà qui ne peut qu'inciter à faire un petit tour sur la FAQ avant de décrocher son téléphone !

Ajoutez la FAQ à vos favoris :
<http://faq.spaiectacle.com>

Seuil d'assujettissement le FNAL passe à 20 !

Voici les courriers "Privilège" parus depuis le dernier numéro de La Revue :

Courrier "Privilège" du 5 octobre 2005

Fnal "totalité" : relèvement du seuil d'assujettissement de 10 à 20 salariés.

Courrier "Privilège" du 30 juin 2005

- Augmentation du SMIC au 1er juillet : 8,03 euros / heure
- Augmentation de la GMR2 au 1er juillet : 1217,88 euros.
- Nouveau mode de calcul de la réduction Fillon.
- Arrêt du cumul de l'abattement de 30 % pour temps partiel et de la réduction Fillon.
- Réduction Fillon pour les salariés rémunérés au forfait.

Retrouvez les courriers "Privilège" complets dans votre espace clients, sur www.spaiectacle.com !

GHS en tournée Bis repetita !



Une formation à Marseille, en juin 2005

Après le succès de sa tournée de printemps, la caravane GHS reprend la route pour une tournée d'hiver spéciale "États de fin d'année". Rien de tel pour bien commencer l'année que des états de fin d'année réussis, d'autant que 2006 sera spécifique, DADS-U oblige !

GHS EN TOURNÉE !

Toulouse.....19 & 20 décembre
Nantes.....20 & 21 décembre
Marseille.....22 & 23 décembre
Lyon.....3 & 4 janvier 2006

Spécial "Etats de fin d'année" - 1 jour

trucs et astuces

La paie en chaise longue

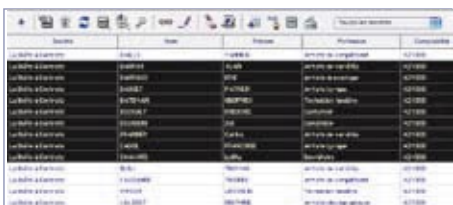
Aides & Raccourcis La vitesse vous manque ?

L'utilisation avisée du clavier de votre ordinateur ne sert pas qu'à impressionner des voisins de bureau médusés par votre dextérité mozartienne, ça permet aussi d'être plus efficace et de gagner réellement du temps !

1. Travailler à partir d'une liste

Sélection continue

↑ enfoncée + clic sur la première puis la dernière fiche à sélectionner.



Perfectionnement sPAIEctacle 2 jours valent mieux qu'un seul !

On connaît la chanson : l'environnement de la paie est de plus en plus complexe. On connaît aussi la solution : le logiciel sPAIEctacle offre des fonctionnalités de plus en plus riches. C'est pour vous permettre de découvrir dans les meilleures conditions toutes les possibilités offertes par votre logiciel que nous avons décidé de passer la formation "Perfectionnement sPAIEctacle" de 1 à 2 journées. L'objectif reste le même – optimiser votre outil

et vos méthodes de travail pour travailler mieux et plus vite - mais la nouvelle formule permet d'explorer plus en détail les fonctionnalités clés du logiciel. Nous vous proposons également plus d'exercices pratiques, pour assimiler en profondeur les fonctionnalités avancées. Cette formation s'adresse aux utilisateurs autonomes sur les fonctions courantes du logiciel.

| Calendrier des formations à Paris | Janvier 2006 | Février 2006 | Mars 2006 |
|---|--------------|--------------|-----------|
| ▶ Les états de fin d'année - 1 jour | 3 4 5 6 9 10 | | |
| ▶ Les mécanismes de la paie - 3 jours | 16 au 18 | 20 au 22 | 20 au 22 |
| ▶ Prise en main sPAIEctacle - 2 jours | 19 & 20 | 23 & 24 | 23 & 24 |
| ▶ Perfectionnement sPAIEctacle- 2 jours | 23 & 24 | 16 & 17 | 16 & 17 |

▶ Des dates supplémentaires peuvent être fixées en fonction de la demande : consultez le calendrier et les programmes complets sur www.spaiection.com

▶ Formations sur site : nous consulter

▶ Prise en charge : le saviez-vous ?

- La plupart d'entre vous a droit à une prise en charge des frais de formation.
- La demande de prise en charge est une démarche simple et nous pouvons vous aider.
- Informations complémentaires : www.afdas.com - www.agefos-pme.com - www.fafiec.com

Sélection discontinue

"Ctrl" (ou ⌘) enfoncée + clic sur chacune des fiches à sélectionner.



Constitution d'une liste

Pour constituer une liste correspondant à votre sélection, cliquez sur l'icône

Tri d'une liste

Vous pouvez trier par ordre croissant ou décroissant en cliquant sur le titre de la colonne qui correspond au critère choisi. Pour ajouter un second critère de tri, cliquez sur un second titre de colonne en maintenant la touche "Alt" enfoncée.

Ouverture directe en modification

Maintenir la touche "Alt" enfoncée et faire un double-clic sur la fiche concernée.

2. Les aides à la saisie

Saisie de date

"a" : date d'aujourd'hui

"h" : date d'hier

"d" : date de demain

"f" : dernier jour du mois courant

Saisie de salarié

"m" ou "mr" : Monsieur

"mm" ou "md" : Madame

"ml" : Mademoiselle

Saisie de profession

Saisir le début du libellé ou le code profession.

3. Les raccourcis claviers généraux

"Ctrl" (ou ⌘) Q : quitter

"Ctrl" (ou ⌘) Z : annuler

"Ctrl" (ou ⌘) X : couper

"Ctrl" (ou ⌘) C : copier

"Ctrl" (ou ⌘) V : coller

"Ctrl" (ou ⌘) A : tout sélectionner

Il y a, bien entendu, beaucoup d'autres raccourcis claviers et aides à la saisie : pour en savoir plus, nous vous proposons un exposé plus complet dans la Foire Aux Questions de spaiection.com.

Congés Spectacles Une dynamique nouvelle !

L'information est tombée le 30 septembre sur les téléscripteurs : les Congés Spectacles vont permettre aux utilisateurs de logiciels de paie d'utiliser un nouveau certificat d'emploi, directement édité sur papier blanc. Chacun mesurera la portée de cette nouveauté qui signifie une simplification considérable du traitement des certificats Congés Spectacles. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'intégrer immédiatement cette nouvelle possibilité dans sPAIEctacle 4.3. La Revue donne la parole à Régis BRAUT, responsable du département Adhérents des Congés Spectacles, qui explique plus en détail les avantages du nouveau mécanisme et revient sur les services en ligne proposés par les Congés Spectacles.

Comment se présente le nouveau certificat d'emploi Congés Spectacles ?

Nous avons mis en place un nouveau logiciel de traitement des demandes de congés qui permet tout simplement d'abandonner le code barres identifiant chaque certificat d'emploi. En pratique, cela permet aux éditeurs de logiciels qui le souhaitent de proposer un certificat numéroté par le logiciel et édité directement sur papier blanc. Ce nouveau dispositif sera bien entendu beaucoup plus facile à gérer pour nos adhérents.

Les utilisateurs devront-ils demander un agrément ?

Non, dans la mesure où l'éditeur aura obtenu un agrément pour son produit.

Comment bénéficier de cette évolution ?

Les employeurs doivent adresser leurs déclarations nominatives par Internet ou sur support numérique (CD ou disquette) et utiliser un logiciel de paie agréé. Par ailleurs, les Congés Spectacles communiqueront à

chacun le premier numéro de leur certificat sur papier libre.

Le dépôt des certificats sur Internet est-il la méthode la plus utilisée par les adhérents ?

Le dépôt en ligne est possible depuis déjà deux ans, mais seule une minorité d'adhérents l'utilise. Nous les invitons à utiliser ce service en ligne qui est plus simple, plus rapide et plus sécurisé que l'envoi de supports numériques et qui permet la correction des anomalies.

Quels sont les autres services proposés en ligne sur www.conges-spectacles.org ?

Les adhérents peuvent mettre à jour les coordonnées de leur entreprise, rechercher le numéro d'immatriculation d'un salarié et consulter la liste des certificats d'emploi enregistrés. Depuis juillet 2005, ils peuvent effectuer en ligne les opérations de télédéclaration et de télé règlement des cotisations. Depuis octobre 2005, ils peuvent par ailleurs demander sur le site une

attestation de respect des obligations sociales, indispensable pour renouveler la licence d'entrepreneur du spectacle. Depuis novembre 2005, les futurs adhérents peuvent quant à eux, télécharger le bulletin d'adhésion.

Certains adhérents ignorent leur identifiant de connexion et ont du mal à récupérer leurs codes : comment doivent-ils procéder ?

Si un adhérent a perdu son identifiant, il doit le demander par courrier ou par fax et il lui sera adressé par courrier. L'identifiant de chaque adhérent sera rappelé dans la circulaire de fin d'année.

Avez-vous d'autres projets en perspective ?

Nos projets sont nombreux. Ils reposent sur la dématérialisation des documents et l'utilisation d'Internet. Leur faisabilité est à l'étude et nous pourrions annoncer les plus aboutis prochainement.

actualité.Com

Services interactifs

Partenariats Il faut que ça se sache !

Le saviez-vous ? GHS a de nombreux partenaires dans le monde du spectacle. Ces partenariats ont cependant une légère tendance à manquer de visibilité. Pour remédier à cette excessive discrétion, nous avons décidé de dynamiser nos relations avec les différents réseaux du spectacle, tant en termes d'opérations communes que de communication. Nous avons d'ores et déjà contacté le SNES, Zone Franche, la Fédurok, le Réseau CHAINON et la Fevis pour mettre en place un "espace partenaires" sur spaiection.com. D'autres partenaires seront sollicités dans les semaines qui viennent. Cette

nouveauté web, désormais opérationnelle, permet à chacun de présenter sa structure et ses objectifs, avec une réciprocité de liens. Précisons, à toutes fins utiles, que nous sommes toujours ouverts à étudier avec soin toute nouvelle opportunité de partenariat.

Contact partenariats : commercial@ghs-lapaie.fr



Offres d'emplois Passez vos annonces !

Certes, GHS n'a pas vocation à résoudre le problème du chômage, mais ce n'est pas une raison pour réserver l'espace emploi de spaiection.com aux seules annonces de la maison sPAIEctacle ! C'est sur la suggestion de l'un d'entre-vous que nous avons décidé d'ouvrir notre site à vos offres d'emplois, sous la réserve expresse qu'elles concernent les métiers de la gestion, de la comptabilité et de la paie. Le site spaiection.com constitue une partie intégrante du service GHS et c'est donc gratuitement que vos annonces seront diffusées dans l'espace emploi.